

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR7200695 « Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet »

Mercredi 13 mars 2024 à la salle des fêtes de Rouffignac-de-Sigoulès

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

INTRODUCTION

La séance débute à 10h00 par une introduction de Mme Jacqueline SIMONNET, conseillère régionale et nouvelle présidente du Comité de Pilotage (CoPil) du site. Elle se présente et ouvre la réunion en expliquant qu'en tant qu'élue de proximité, le président de la Région Nouvelle-Aquitaine M. Alain ROUSSET l'a nommée présidente du CoPil.

Mme SIMONNET laisse la parole à M. Benoît DUHAZÉ, animateur du site, qui présente l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation du site de l'année écoulée. Il fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées. Il propose ensuite de faire un tour de table pour que chaque participant se présente.

M. DUHAZÉ donne la parole à M. Hugo MAILLOS du service Gestion des sites Natura 2000 qui fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions à la suite de la loi 3DS de 2022. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000 et les MAEC et les règles de financement avec le FEADER.

M. DUHAZÉ fait ensuite un rappel sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2014, après quoi trois phases d'animation de trois ans se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de



Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation jusqu'en 2025 dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il rappelle que le Conservatoire a répondu à un marché public lancé par la Région et a été retenu pour assurer l'animation du site.

M. MAILLOS apporte une précision sur les modalités de gouvernance d'un site Natura 2000. Il indique que tous les trois ans, l'autorité administrative, qui est à présent le Conseil Régional, propose aux collectivités de porter l'animation des sites. Dans le cas d'un refus, la Région est alors désignée structure porteuse et propose alors un marché public pour s'associer les services d'un animateur.

RAPPELS SUR LE SITE ET LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

M. DUHAZÉ rappelle les enjeux et les caractéristiques du site. L'enjeu écologique centré sur les Chauves-souris et les trois grottes naturelles sont évoqués, avec la présentation des trois grottes (le Tournon, la Fontanguillère et la Coquette) et les principales espèces d'intérêt communautaires (EIC). Il indique que le site est constitué de trois entités éloignées et s'étend sur 68,84 ha et 4 communes. Il précise que seules les parcelles à proximité des grottes sont dans le périmètre Natura 2000, c'est pourquoi la surface du site n'est pas très étendue.

Le programme d'animation du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté par M. DUHAZÉ, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite : Animation, Assistance technique, Suivi du site et du DOCOB et Assistance administrative.

ANIMATION DU SITE

Le **bulletin d'information** Natur'Actu qui a été conçu et publié en début d'année 2024 est présenté par M. DUHAZÉ. Il est téléchargeable sur le site internet du site Natura 2000. Un nouveau bulletin sera à produire en dernière année d'animation, M. DUHAZÉ invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://grotte-saint-sulpice-eymet.fr>. Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif N2000, les espèces du site et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été mis à jour en 2024.



Deux plaquettes d'information sur le site vont être créées en 2024. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000.

Mme Sylvie CHEVALIER s'interroge sur la pertinence et l'efficacité de ces outils de communication s'ils sont à destination du grand public. Elle propose plutôt de sensibiliser les organismes qui font de la communication à destination des visiteurs pour qu'ils diffusent un discours qui vise à inciter les touristes à adopter une attitude bienveillante envers les enjeux de biodiversité du territoire. Il s'agit de faire de la pédagogie d'attitude et d'information pour indiquer que ce territoire est très attentif à préserver sa biodiversité plutôt que d'inciter les visiteurs à aller voir les sites Natura 2000.

M. Laurent ZAHRAOUI précise qu'il est important et nécessaire d'informer les citoyens car ce sont eux qui pénètrent dans les grottes et peuvent déranger les chauves-souris.

M. Julien BERTHEUIL prend la parole pour indiquer qu'il est partagé entre l'information qu'il faut donner et la protection du site. Il précise qu'il avait publié un article dans le bulletin municipal pour rappeler quel était l'intérêt de la grotte de Saint-Sulpice à être dans le dispositif Natura 2000 et de préciser que la préservation des chauves-souris n'était pas compatible avec un tourisme important. Il signale qu'il n'est pas favorable à une communication touristique sur le site Natura 2000.

M. MAILLOS conclut en indiquant que la communication effectuée ne sera pas à destination des touristes mais plutôt axée sur de l'information locale.

M. BERTHEUIL insiste sur la nécessité de communiquer sur pourquoi il s'agit d'un site Natura 2000 et pourquoi il faut être attentif au respect des lieux.

M. MAILLOS évoque la possibilité de ne pas avoir recours à ces documents de communication.

Une **réunion publique ciblée** doit être organisée en 2024. M. DUHAZÉ indique qu'elle peut être à destination des organismes en contact avec les touristes.

M. DUHAZÉ indique qu'il doit rédiger en 2024 un **article dans les journaux**. Il indique qu'il sera diffusé dans les bulletins municipaux.



Concernant le volet « animation » prévu sur les deux prochaines tranches, M. DUHAZÉ indique qu'il mettra en place une **animation scolaire** auprès des écoles des communes concernées par les grottes. Chaque année, une intervention sera proposée. La première animation sera à destination des élèves du lycée agricole du Cluzeau qui se situe à proximité de la grotte de la Fontanguillère. Il décrit enfin les différents thèmes qui seront abordés lors de l'intervention.

M. DUHAZÉ présente le temps d'échange qui a eu lieu à Saint-Macaire en Gironde le 4 octobre 2023 lors des **rencontres N2000** sur l'invitation du SMEAG.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés par M. DUHAZÉ : contrat et charte Natura 2000 et MAEC. Il explique par ailleurs qu'aucun contrat Natura 2000 n'est envisagé sur la période d'animation. Il rappelle brièvement les différents contrats envisagés les années précédentes dont la fermeture de la grotte de la Fontanguillère qui malheureusement fait l'objet de nombreuses pénétrations, la pose d'un éco-compteur qui a révélé ces visites tout au long de l'année. Il mentionne également la pose en février 2023 du panneau d'Arrêté de Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) signé en décembre 2022. Il propose néanmoins de monter un contrat Natura 2000 pour surveiller l'accès avec l'installation de pièges photographiques et d'un panneau « défense d'entrer ». L'avantage du piège est de constater quel est le public qui pénètre dans la cavité pour mieux cibler la sensibilisation sur le site.

Mme CHEVALIER interroge sur le message du panneau défense d'entrer qui ne sera pas forcément dissuasif pour les adolescents et qui va plutôt les inciter à pénétrer dans la grotte. Elle explique que les jeunes générations sont davantage sensibles spontanément à la protection de l'environnement. Le message du panneau devrait de préférence être orienté vers le respect des lieux.

M. ZAHRAOUI rappelle que le rocher qui surplombe l'entrée de la grotte de la Fontanguillère est très affaibli et qu'il y a un risque d'éboulement. Il demande que ce risque soit pris en compte et qu'un contrat soit déposé.

M. DUHAZÉ répond que pour monter un contrat, il faut faire une expertise de manière à évaluer la nature des travaux et leur coût. Il prend bonne note de cette requête et va solliciter la région pour savoir si c'est éligible.



Pour la **prise en compte du DOCOB dans les politiques publiques**, M. DUHAZÉ indique que dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération du Bergeracois, le document a été consulté pour s'assurer que les enjeux du site Natura 2000 soient pris en compte. Il a à ce propos rencontré le service en charge du projet de coulée verte de la Gardonnette pour mettre en évidence un potentiel impact négatif d'un emplacement réservé (RDS3) en vue de la création d'un accès à la coulée verte à proximité immédiate de la grotte de la Fontanguillère. L'installation d'un cheminement à cet endroit constituant un risque de dérangement très important à cause de sa proximité avec l'entrée de la grotte.

M. MAILLOS demande quelle est la valeur réglementaire de ces emplacements réservés.

Mme Hélène HACHE précise que les emplacements réservés le long de la Gardonnette ont surtout une valeur informative à destination des riverains pour un futur projet de coulée verte. Ces emplacements réservés ont été mis tout le long du cours d'eau car le tracé n'est pas encore établi. Ils permettent surtout aux riverains de connaître approximativement le parcours. Elle précise que ce n'est pas la CAB qui a demandé cet emplacement.

M. MAILLOS répond que l'emplacement réservé a été demandé par la commune de Rouffignac-de-Sigoulès qui a le souhait de faire passer un chemin à cet endroit.

M. DUHAZÉ indique qu'il participe également au comité de pilotage et technique du Plan Pluriannuel de Gestion de la Gardonnette.

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, M. DUHAZÉ précise qu'il a été sollicité par la DDT24 concernant la course de moto de la Grappe de Cyrano et pour participer à une réunion d'échange à la suite du recours de la fédération française de spéléologie envers l'APPB de la grotte de la Fontanguillère.

M. DUHAZÉ présente une **action non contractuelle** qui a été mise en œuvre en 2023 sur le site. Il s'agit d'une étude nationale sur le Minioptère de Schreibers qui vise à tester une méthodologie de suivi par la technique de l'acoustique. Ce suivi a permis de révéler une possible importance du site pour le transit automnal du Minioptère de Schreibers. Il est proposé de mettre en place un suivi automnal pour suivre ce phénomène.



M. DUHAZÉ explique enfin qu'il a participé aux **réunions techniques organisées par la Région**.

SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

M. DUHAZÉ présente le **suivi annuel des populations de chauves-souris** qui utilisent les grottes. L'objectif est de suivre dans le temps l'évolution des effectifs des espèces à enjeu dans chaque cavité. Il est commenté les résultats des comptages par grotte puis ceux des espèces à enjeu.

M. DUHAZÉ présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site et l'élaboration de comptes rendus et de bilans. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du site Natura 2000.

Mme. SIMONNET clôt la réunion vers 12h00, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Rouffignac-de-Sigoulès est remerciée pour avoir accueilli la réunion.



Jacqueline SIMONNET

Présidente du CoPil du site Natura 2000 « Grotte de Saint-Sulpice d'Eymet »

